



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0423

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Porto Novo (Bénin) pour la période 2015-2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015****Délibération n° 2015-0423**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Porto Novo (Bénin) pour la période 2015-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la Ville de Lyon, ont développé une coopération décentralisée avec la Ville de Porto-Novo, capitale du Bénin, portant sur de l'aide à la gouvernance locale.

Le dernier programme de coopération approuvé par la délibération n° 2011-2013 a ciblé plus particulièrement deux domaines de coopération jugés prioritaires : d'une part l'appui à la mise en place d'une stratégie de tri et de valorisation des déchets, en lien avec la construction et l'ouverture d'un centre d'enfouissement technique financé par la Banque mondiale et, d'autre part, l'appui à la réflexion sur le développement urbain de la ville à travers la tenue d'ateliers d'urbanisme sur les zones péri-urbaines de Porto-Novo.

**a) - Bilan de la coopération 2011-2013**

L'assistance technique dans le domaine de la collecte des déchets a permis de suivre le dossier de construction d'un centre d'enfouissement technique financé par la Banque Mondiale, d'accompagner les services techniques pour définir une stratégie de tri et de valorisation des déchets ménagers avec la mise en place d'un premier centre de tri, et enfin de renforcer le service de la propreté par de la formation et la mise à disposition de camions bennes à ordures.

L'assistance technique dans le domaine de l'urbanisme a permis d'engager un programme d'aménagement de la lagune de Porto-Novo, de participer à la stratégie de développement urbain de la ville à travers notamment la tenue d'ateliers d'urbanisme avec l'appui de l'association "les ateliers de Cergy", mais aussi de participer au montage d'un programme d'aménagement des berges de la lagune qui a obtenu 1,2 millions d'euros du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

**b) - Programme d'actions 2015-2017**

La nouvelle convention de partenariat intervient en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 juillet 2014 n° 2014-773 autorisant les collectivités locales à mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire et conclure des conventions avec des autorités locales étrangères.

Le champ couvert par la convention concernera les actions de coopération suivantes :

- le développement urbain avec l'appui privilégié de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,
- le développement économique en lien avec des acteurs économiques de la Métropole de Lyon,
- la gestion municipale notamment dans les domaines, pour la Ville de Lyon, de la police municipale, du patrimoine urbain et des espaces verts et, pour la Métropole de Lyon, dans les domaines de la propreté, de la signalisation lumineuse et des déplacements urbains.

Ce programme de coopération se mettra en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon s'engageront à organiser des missions d'expertise, d'appui technique et d'évaluation auprès de la Ville de Porto-Novo dans les domaines précités. Cinq missions d'une semaine seront organisées chaque année. Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. La Ville de Porto-Novo mettra à disposition des experts et un véhicule pendant toute la durée de la mission.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon s'engageront à accueillir chaque année dans leurs services ou dans l'une des villes africaines partenaires, 2 agents des services techniques et administratifs de la Ville de Porto-Novo. La durée des sessions de formation sera de 15 jours, pour 2 stagiaires en binôme. Les frais de transport et d'hébergement seront à la charge de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Enfin, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon s'engageront à donner et à expédier à la Ville de Porto-Novo, différents matériels et équipements permettant à cette dernière de renforcer son potentiel et ses services dans les domaines de coopération définis ci-dessus. Ainsi, un conteneur et 2 véhicules en moyenne seront acheminés chaque année à la Ville de Porto-Novo.

### c) - Budget prévisionnel triennal

Le budget prévisionnel du programme de coopération entre la Ville de Porto-Novo, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon s'élève, pour la période 2015-2017, à un montant total prévisionnel de 414 600 €.

Programme de coopération avec Porto-Novo 2015-2017	Métropole de Lyon	Ville de Lyon	Porto-Novo	Total
suivi animation du programme sur Lyon et Porto Novo	<b>57 600</b>		<b>18 000</b>	<b>75 600</b>
*prestations en nature (valorisation temps agent)	57 600		18 000	75 600
envoi d'experts :	<b>58 500</b>	<b>39 000</b>		<b>97 500</b>
*prestations directes (déplacements et séjour)	22 500	15 000		37 500
*prestation en nature (valorisation masse salariale ou valorisation de la prestation d'expert)	36 000	24 000		60 000
<b>formation</b>	<b>24 000</b>			<b>24 000</b>
*prestations en nature	9 000			9 000
*prestations directes	15 000			15 000
<b>aide à l'équipement</b>	<b>172 500</b>	<b>45 000</b>		<b>217 500</b>
*prestations en nature	90 000	45 000		135 000
*prestations directes	82 500			82 500
<b>Total</b>	<b>312 600</b>	<b>84 000</b>	<b>18 000</b>	<b>414 600</b>
total prestations en nature	192 600	15 000	18 000	225 600
total prestations directes	120 000	69 000		189 000

La contribution totale de la Métropole de Lyon s'élève à 312 600 € pour les 3 années de ce programme de coopération. L'engagement est identique à celui de la précédente convention. Elle se répartit annuellement comme suit :

- 40 000 € de coût direct dont :

- . 7 500 € pour le financement de 3 missions techniques de 8 jours à Porto-Novo,
- . 5 000 € pour le financement de 2 stages de 15 jours à Lyon,
- . 27 500 € pour la réparation et l'expédition des matériels réformés,

- 64 200 € de coût indirect dont :

. 15 000 € de valorisation du personnel de la Métropole de Lyon sur la base de 2 semaines de travail par mission à Porto-Novo (une semaine de mission et une semaine de préparation, rédaction des rapports) et une semaine de mobilisation pour les accueils d'agents de Porto-Novo à la Métropole de Lyon,

. 19 200 € de valorisation de temps de travail pour le suivi et l'animation de ce partenariat,

. 30 000 € de valorisation des matériels réformés mis à disposition gratuitement à la Ville de Porto-Novo ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Porto Novo et la Ville de Lyon pour la période 2015-2017, représentant un montant total de dépenses prévisionnelles pour la Métropole de Lyon de 312 600 €, dont 192 600 € de prestations indirectes et 120 000 € de prestations directes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** des prestations directes qui en résultent, soit 120 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1915.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**